



avril 2019, n° 228

# Mobilisations

FSU Aura Lycées CPE PSY EN

Stage syndical Quelle retraite ?

Mutations intra Liste aptitude

Contestation rendez-vous de carrière

RPS Congé formation CPF

## *Éditorial*

Plus les annonces tombent, et plus la cohérence du projet libéral pour l'école se fait jour. Ce sont comme les pièces d'un mécano diabolique qui s'emboîtent. Il s'agit, dans cette « école de la confiance », depuis la maternelle jusqu'à l'enseignement supérieur d'effectuer un tri irréversible et sélectif entre les 50% promis au niveau licence, selon les besoins estimés, et les autres, le reste, qu'il s'agira de parquer comme on peut. Ce n'est pas notre projet d'École, ni de société.

Dans notre secteur, d'un côté, les établissements publics locaux des savoirs fondamentaux (EPLSF), de l'autre, les établissements publics locaux d'enseignement international (EPLI) ; au lycée, dès la rentrée prochaine, liberté de choix pour leurs enseignements de spécialité de première promise à nos élèves... dans la limite des places disponibles, et avec accès prioritaire aux élèves déjà scolarisés en seconde dans les établissements dispensant les spécialités visées !

## **Le puzzle macabre**

Mensonge éhonté, arnaque ? Pas du tout : il y a la parole du ministre à la radio, sur les plateaux télé, et celle des circulaires signées de sa main. Ce ne sont pas les mêmes ? Et alors ? En guise d'explication, et de fustiger les syndicats, « ces ventilateurs d'angoisse », et de chercher à museler la profession, via l'article 1 de sa loi Blanquer, dite « école de la confiance ». On n'est plus à un paradoxe près, pas plus qu'à une antiphrase supplémentaire. C'est une régression majeure, de plus de 30 ans, la restauration de l'école du tri précoce d'avant la seconde indifférenciée.

Que dire du bac ? On voit bien que si l'argument de vente était la simplification, on aura tout sauf ça ! En revanche, finis les repères nationaux construits par la préparation de tous les élèves aux mêmes épreuves... chaque spécialité aura les siennes, et chaque élève aura une combinaison de 2 parmi 12, additionnée d'épreuves maison, mais rassurons-nous, le bac reste national, ça, c'est promis !

*(suite au verso)*

## 2 Actualités

(suite de l'édito)

Et pendant ce temps, pour que rien ne puisse repousser, le dépeçage continue, suppressions de postes à tout va, recours toujours plus important et théorisé dans le projet cap 22 à la précarité, destruction du statut de la Fonction Publique alors que c'est justement ce statut qui est garant du bon fonctionnement, voire de leur possibilité même de fonctionnement des services publics, en mettant le fonctionnaire à l'abri des pressions de sa hiérarchie directe ou de clients, tout comme de toutes formes de corruption, lui permettant ainsi de servir l'intérêt des usagers. Le paritarisme en est la clé de voûte, qui fait du fonctionnaire non pas un serviteur zélé aux ordres, mais un fonctionnaire citoyen.

Il nous faut donc, inlassablement, poursuivre les luttes, sur le terrain au quotidien (les démissions de PP se multiplient, les réunions avec les parents, indispensables, s'organisent, les nuits des établissements, l'interpellation des parlementaires, nos élu·e·s...), mais aussi plus unitaires, plus visibles encore.

Nous avons la responsabilité, pour notre secteur, de participer largement aux manifestations du 1<sup>er</sup> mai pour dénoncer le traitement fait à l'école.

**Le 9 mai sera un temps fort de mobilisation Fonction Publique** : il est devenu intersyndical à l'appel de toutes les fédérations. Ce gouvernement veut en finir avec toute forme de redistribution, de garanties collectives ;

face à des gilets jaunes qui réclament à corps et à cris davantage de justice fiscale et de services publics, ils ont osé retourner le propos, l'utiliser sans vergogne en répondant baisse d'impôts et suppressions de postes de fonctionnaires, avec le slogan de « contre l'emploi à vie » pour exciter les foules ! Ils osent tout, semblent prêts à tout pour s'accaparer et se partager un « pognon dingue » !

Mais nous ne sommes pas décidés à céder, à renoncer sous les coups qui pleuvent de toute part, sans oublier les projets délétères sur les retraites. Sachons en porter aussi, en étant **toutes et tous en grève et manifestations le 9 mai**, en organisant des établissements morts...

Pour la suite, parce que nous devons aussi être forts dans notre secteur, nous organisons une **manifestation nationale à Paris le samedi 18 mai**. Enfin, si le ministre s'entête, n'ouvre pas de discussion, alors, il portera l'entière responsabilité des **suites qu'il nous faut bien envisager dès maintenant**, et pour lesquelles nous lançons une **consultation des syndiqué·e·s jusqu'au 7 mai**, (très forte participation attendue). Les résultats seront annoncés le 9 mai, et doivent nous faire entendre.

**Bien sûr, nous avons rendez-vous sur tous les fronts, et nous saurons y être !**

*« Segur que tomba, tomba, tomba  
I ens podem alliberar »*

*Corinne Baffert*

## 98 postes supprimés...

*Après un premier vote unanime des élus au Comité technique académique sur les suppressions de postes, le rectorat a reconvoqué un second CTA avec à nouveau à l'ordre du jour les suppressions de postes le 5 avril.*

Entre les deux CTA, le bilan des suppressions est passé de 99 à 98, les moyens mis de côté pour accompagner la mise en place de la réforme du lycée commençant à être distribués pour amortir les effets désastreux dans plusieurs lycées. Derrière ce bilan comptable, ce sont 321 postes qui sont fermés en collèges et lycées et 223 postes qui sont créés. Le rectorat cherche toujours à réduire l'impact humain de ce solde négatif en jouant sur les départs à la retraite ; les suppressions sont peut-être moins visibles car des collègues ne partent pas en mesure de carte scolaire, mais dès la rentrée, la réalité des heures supplémentaires, des refus de temps partiel sur autorisation et des compléments de service rappellera nos collègues à la réalité de la situation.

Malgré les efforts, 119 collègues sont concernés pour la rentrée prochaine par une mesure de carte scolaire avec, pour certaines disciplines, des réaffectations que l'on sait déjà catastrophiques.

99,4 postes supprimés lors du CTA de janvier, plus de 100 collègues concernés par une mesure de carte, des chiffres qui renouent avec l'ère Sarkozy et d'un Blanquer chef d'orchestre à la DGESCO.

*François Lecointe*

# Lycée - Orientation fin de Seconde et spécialités Libre choix... Dans la limite des places disponibles !

## Lycée Blanquer: le « libre choix », vous y avez cru ?

Les masques tombent. Ainsi la réforme du lycée imposée par le ministre Blanquer vendue depuis le départ comme une réforme qui va donner davantage de choix et de liberté aux élèves pour construire leur parcours, de manière plus personnalisée n'est qu'un véritable mensonge comme le pointe le SNES-FSU depuis le départ et comme la circulaire académique de traitement des choix des enseignements de spécialité (ES) de première générale le confirme :

« Le proviseur détermine l'organisation de son établissement en fonction des demandes formulées (...) par les élèves (...) et des contraintes spécifiques propres à l'établissement qu'il dirige. En fin d'année, il ouvre les groupes nécessaires, dans la limite de ses contraintes d'organisation, pour satisfaire les demandes exprimées (...) ».

Ainsi donc, on ne pourra pas vraiment satisfaire toutes les demandes « libres » des élèves. Le rectorat est même assez précis :

« Dans certaines situations, qui doivent rester exceptionnelles, il peut s'avérer impossible de satisfaire le choix des élèves au sein des établissements :

- si la composition des choix n'est pas possible compte tenu des contraintes d'organisation de l'établissement ;
- si la capacité d'accueil est atteinte dans un enseignement et qu'il n'est plus possible d'ouvrir un groupe supplémentaire ;
- si un des enseignements demandés n'est pas proposé dans l'établissement. »

**Libre choix des spécialités et de leur combinaison personnalisée ? Dans la limite des places disponibles et de l'organisation des emplois du temps !**

### Assignation à résidence ?

Le « libre choix » implique également la possibilité de changer d'établissement, ou simplement de suivre une spécialité dans un autre établissement. Mais là encore, la note du MEN vient doucher les éventuels enthousiasmes.

D'abord, les élèves qui demandent une spécialité dans un autre lycée ne seront pris... que s'il reste de la place : « les élèves qui choisissent leurs enseignements de spécialité parmi ceux proposés dans leur établissement sont prioritaires. Ce n'est que si des places subsistent qu'elles pourront être proposées à des élèves d'autres établissements ». Ce principe pourrait paraître juste... si l'offre de formation était aussi riche d'un établissement à l'autre ! Mais comme le SNES-FSU l'a montré, ce n'est pas le cas. Le « libre choix » se fera donc essentiellement dans la limite de l'offre de l'établissement, avec très peu de possibilité de prendre une spécialité extérieure à l'établissement - sans même parler, en réalité, de la difficulté pratique que cela peut impliquer.

Reconnaissons à cette communication ministérielle le mérite de la franchise : il est maintenant clair pour tout le monde que, comme le dit le SNES-FSU depuis un an, l'argument de vente de la réforme, le « libre choix donné aux élèves » n'est qu'un vaste mensonge. Est-ce si surprenant pour un ministre qui a fait le choix politique de mentir pour imposer ses réformes ?

Olivier Moine

### Vœux « libres » des élèves :

| Triplettes demandées | nb d'élèves |
|----------------------|-------------|
| MATHS PHYS SVT       | 121         |
| NSI MATHS PHYS       | 29          |
| LLCE HgGSP SES       | 29          |
| LLCE SES MATHS       | 25          |
| HgGSP SES MATHS      | 24          |
| LLCE MATHS PHYS      | 19          |
| SES MATHS PHYS       | 16          |
| SES MATHS SVT        | 15          |
| LLCE HLP HgGSP       | 15          |
| LLCE MATHS SVT       | 12          |
| LLCE HgGSP MATHS     | 12          |
| HgGSP MATHS PHYS     | 12          |
| HLP HgGSP SES        | 6           |
| LLCE HLP SVT         | 6           |
| LLCE HLP SES         | 6           |
| HgGSP MATHS SVT      | 5           |
| LLCE HLP SVT         | 5           |
| NSI MATHS SVT        | 5           |
| HLP SES SVT          | 4           |
| HLP HLP SVT          | 3           |
| LLCE SES SVT         | 3           |
| HLP SES MATHS        | 3           |
| LLCE HLP NSI         | 3           |
| HLP HgGSP MATHS      | 2           |
| NSI SES MATHS        | 2           |
| LLCE HLP MATHS       | 2           |
| HLP HLP SVT          | 2           |
| NSI HgGSP MATHS      | 2           |
| HgGSP HLP SVT        | 2           |
| HLP HLP PHYS         | 2           |
| LLCE LLCA HLP        | 2           |
| LLCE HLP MATHS       | 1           |
| NSI HLP SES          | 1           |
| NSI PHYS SVT         | 1           |
| SI MATHS PHYS        | 1           |
| HLP HLP PHYS         | 1           |
| NSI HgGSP SVT        | 1           |
| LLCA HLP SVT         | 1           |
| LLCE HLP SVT         | 1           |
| LLCE NSI SVT         | 1           |
| HgGSP HLP PHYS       | 1           |
| SES HLP SVT          | 1           |
| SI SES MATHS         | 1           |
| NSI HLP SVT          | 1           |
| NSI HLP SVT          | 1           |
| LLCE SI HgGSP        | 1           |
| HgGSP HLP SVT        | 1           |
| LLCE HLP HgGSP       | 1           |
| LLCE NSI HgGSP       | 1           |



**Possible !**

(sous réserve d'emplois du temps compatibles !)

**Pas possible !**

HgGSP : histoire-géographie-géopo.-sc. po.  
HLP : humanités-littérature-philosophie  
LLCE : langue, lit., civilisation étrangères (LV)  
NSI : numérique et science informatique  
PHYS : physique-chimie  
SI : sciences de l'ingénieur

## Orientation : Macron et Wauquiez, avers et revers de la même médaille

Égal à lui-même, le **Président de Région a demandé en urgence au CESER** un avis sur un rapport sur l'orientation : l'avis devait être adopté le 26 mars en vue d'un vote au Conseil Régional deux jours plus tard et une mise en œuvre des premières mesures dès cette année. C'est dire le caractère purement formel de cette saisine du CESER et le peu de cas fait de ses travaux. Le projet de l'exécutif régional est sans surprise : entreprise « acteur pivot de la formation », flou même pas artistique sur les prérogatives respectives de l'Etat et de la Région, ignorance de tout le travail accompli par les différents acteurs, volonté « d'éduquer les familles à l'orientation », etc.



L'avis du CESER proposé par la commission « éducation » en lien avec la commission « enseignement sup » était plutôt critique et prudent sur le fond, regrettait l'absence de travail en amont. **Une déclaration intersyndicale** CFDT, CGT, UNSA, CFE-CGC, CFTC et Solidaires a été lue lors de cette plénière ; elle dénonçait le manque de travail préalable de la Région en relation avec le CESER, insistait sur le cadre légal de répartition des compétences et prérogatives entre Etat et Région et affirmait « qu'une stratégie adéquationniste vers les secteurs en tension ne pouvait être la règle. » Les organisations appelaient à la vigilance sur l'instrumentalisation par les entreprises locales ; elles ont ajouté que les réformes du bac aboutissent à des orientations précoces, en contradiction avec les objectifs affichés, et qu'une information sur l'orientation à portée régionale portait le risque de rupture d'égalité territorial. Malgré ces critiques, les OS signataires appelaient à voter l'avis du CESER.

**La FSU a été associée à la préparation de ce texte intersyndical** et a été partie prenante de son contenu ; toutefois, souhaitant s'exprimer contre l'avis proposé à la plénière du CESER qui, quoique critique, semblait trop « diplomatique », elle n'a pu s'associer à la déclaration finale. Elle s'est donc exprimée ainsi avant de voter contre :

*« La FSU souscrit à l'essentiel de l'intervention faite au nom de plusieurs organisations syndicales du collège 2. Toutefois elle souhaite préciser sa position quant au vote de l'avis proposé. »*

*La Région entretient l'ambiguïté quant à ses prérogatives en matière d'orientation. La loi lui reconnaît une compétence en matière d'orientation professionnelle, ainsi qu'en matière d'information du public et des familles sur les métiers, les dispositifs et les cursus ; mais la question de l'orientation en général et, en particulier, de l'orientation scolaire restent la prérogative de l'Etat.*

*La FSU ne peut donc souscrire à l'idée d'une « éducation des familles à l'orientation », pas même sous la forme édulcorée et floue d'une « sensibilisation » (page 6 du projet d'avis du CESER).*

*La FSU ne peut davantage souscrire à la référence faite (page 7) aux Psychologues de l'Education Nationale, dont le statut et la définition des missions relèvent de la compétence de l'Etat ; la FSU a combattu, combat et combatta toutes les tentatives de transferts de ces personnels et de leurs missions à la Région, fût-ce sous la forme d'expérimentation.*

*En conséquence, son vote se portera en opposition à l'avis proposé. »*

# Halte au démantèlement du service public de l'éducation nationale d'information et d'orientation

**Le ministère est en train de mettre en place une réforme de l'orientation sous le signe de la privatisation de l'orientation scolaire et du mépris des personnels.**

Lors de l'audience du 25 février dernier avec les IGEN, P. Charvet et M. Lugnier, il nous a été confirmé qu'il y aurait un CIO par département comme le code de l'éducation le prévoit. Il y en aura peut-être d'autres, « selon les besoins des territoires et les desiderata des régions. »

Aujourd'hui, le rapport Charvet-Mons est sur le bureau du ministre. Son périmètre était très étendu : nouvelle carte cible des CIO, affectation des PsyEN EDO en EPLE, devenir des DCIO, mise en place de l'Éducation à l'orientation, projet de cadre de référence national État/Région sur les nouvelles compétences des régions en matière d'information, mise à disposition des personnels volontaires (non seulement PsyEN ou personnels de l'ONISEP mais aussi tout autre agent de l'État).

## Suppressions de postes et de CIO

Bien que le rapport Charvet-Mons ne soit pas publié, déjà dans les rectorats une nouvelle carte cible se prépare. Partout, les CTA sont réunis et annoncent des suppressions de postes de personnels administratifs dans des proportions importantes, de nouveaux regroupements ou fermetures de CIO, des redéploiements de postes de DCIO au profit des SAIO. Les postes de DCIO en SAIO sont créés pour « accompagner les réformes » (formation des PP, Parcoursup...). Dans l'académie de Grenoble, un poste de DCIO est créé au SAIO au détriment d'un poste de DCIO en CIO. Le rectorat envisage de demander à un DCIO de diriger deux CIO (St Jean de Maurienne et Albertville).

Certains rectorats tentent l'intimidation des DCIO en leur faisant croire qu'une partie de leur service devrait désormais s'exercer pour la région. Le SNES apporte son soutien à tous les collègues concernés, notamment en rappelant les textes.

## Suppression des DRONISEP

Le démantèlement du réseau des Dronisep est en cours. 200 ETP seront transférés aux régions, il n'en restera plus que 95 pour toutes les délégations régionales. Ce transfert aura pour conséquences l'ouverture de l'information à l'orientation à des officines privées et la multiplication des conflits d'intérêts.

Ce transfert se fait dans la plus grande opacité et dans les pires conditions pour les collègues qui vivent un vrai plan social qui ne dit pas son nom. Les Régions recevront l'équivalent financier de 200 emplois sans obligation pour elles de reprendre les personnels des DRONISEP. Aux fonctionnaires, on explique qu'ils devront répondre aux offres d'emploi de la Région comme n'importe quel candidat. La DRH de l'ONISEP n'avance aucune solution pour ceux qui ne seraient ni recrutés par la Région, ni gardés dans l'éducation nationale. Quant aux contractuels, on annonce qu'il pourra être mis fin à leur contrat. De plus selon les moments et les interlocuteurs des collègues, des informations contradictoires sont données sur la situation des personnels et des structures.

Le SNES-FSU a déjà interpellé le MEN lors du CTM et a demandé une rencontre avec la DGRH.

## Action : Printemps des CIO, une première étape de mobilisation réussie !

À l'initiative du SNES/FSU la plupart des organisations syndicales (SNES-FSU, le SE-UNSA, SUD Education, CGT Educ'action, SNPTES ) ont signé l'appel à un rassemblement « printemps des CIO et des DRONISEP » le jeudi 21 mars à Paris. Cette journée a été une réussite malgré le contexte de lassitude et l'impression d'impuissance dans lequel sont placés les collègues. Plus de 250 collègues se sont retrouvés en assemblée générale pour débattre de la situation et témoigner des attaques des services dans leurs académies, et près de 600 PsyEN- EDO, DCIO, personnels administratifs des CIO et personnels de l'ONISEP ont participé l'après-midi à la manifestation au MEN.

La délégation qui a été reçue n'a obtenu aucune réponse et la stratégie du silence du MEN devient insupportable.

### Le SNES-FSU appelle tous les personnels des CIO et de l'ONISEP à élargir encore la mobilisation :

- en utilisant toutes les occasions pour informer les enseignants et les parents sur les conséquences néfastes de cette réforme de l'orientation pour l'avenir des jeunes et de l'accès de tous à des formations qualifiantes et de haut niveau ;

- en participant à toutes les actions pour la défense d'une École publique ambitieuse pour sa jeunesse et respectueuse de ses personnels, en se mobilisant le 9 mai prochain contre la casse du statut de la fonction publique ;

- en développant des actions locales spécifiques et en lien avec les mobilisations lycéennes et enseignantes.

*Frédérique Pénavaire,  
responsable académique du SNES-FSU pour les PsyEN et DCIO*

## CPE : stop aux fake news, stop au mépris !

Ne dit-on pas « En avril ne te découvre pas d'un fil » ? Le gouvernement est pourtant bien décidé à mettre à poil les agents de la fonction publique. Ou peut être est-ce un poisson d'avril que nous n'avons pas encore compris ? Comment expliquer sinon autant de fake news sur le statut des CPE à l'heure où le parlement a voté une loi contre « la manipulation de l'information » en période électorale ?

Aujourd'hui l'École ne doit plus apprendre l'esprit critique, elle doit apprendre à faire confiance. C'est cette chanson qu'entonne le ministre Blanquer depuis le début de son mandat.

« Aie confiance, crois en moi », on supprime 120 000 postes en France mais votre académie gagne un poste. Pas de chance le SNES-FSU vérifie les chiffres. La vérité : 99 postes supprimés.

« Les CPE ne font pas leurs heures ! » On attend toujours le démenti et le soutien de notre administration face à ce mensonge repris maintenant par les médias.

« Que je puisse veiller sur toi ! », Le gouvernement reconnaît que nos salaires décrochent par rapport aux fonctionnaires des autres pays de l'OCDE. Mesures présentées : baisse des salaires nets par gel du point d'indice et augmentation des cotisations, rétablissement du jour de carence ...

« Fais un somme, sans méfiance ! ». C'est désormais aux fondements mêmes de la Fonction Publique qu'il s'attaque au travers du projet de loi « transformation de la Fonction Publique » pour mettre les fonctionnaires « aux ordres » mettant fin à la conception d'un fonctionnaire citoyen au service de l'intérêt général.

« Je suis lààààà ! ». Les rôles et devoirs des services publics sont de plus en plus privatisés ou sous-traités. C'est d'autant plus vrai pour le travail de CPE. À l'heure où l'on prétend individualiser les parcours scolaires, on ne peut concevoir le transfert de pans entiers de l'activité relationnelle et éducative des CPE vers d'autres personnels souvent précarisés, peu formés et mal rémunérés.

« Le silence propice te berce. Souris et sois complice. » Les efforts de l'administration afin d'empêcher les votes aux dernières élections professionnelles montrent à quel point certains syndicats empêchent le bulldozer administratif dans sa démolition.

« Laisse tes sens glisser vers ces délices tentatrices. - Tu dors petit ? »

NON ! Nous professionnels de terrain de l'Éducation nationale, nous ne nous laisserons pas endormir par des arguments fumeux ou des mensonges. Le SNES-FSU vérifie, étudie, échange avant d'avancer une idée, une proposition. À l'inverse du gouvernement qui ne fait que de l'idéologie et ne pense pas à nos élèves. Soyons nombreux dans la rue, devant les écoles, les rectorats le 9 mai pour montrer que nous sommes debout pour défendre le service public d'éducation.

*Vicario Santiago,  
Commissaire paritaire CPE*

## Poste de CPE profilé : danger pour le métier !

Pour le mouvement Intra de juin, le rectorat a innové, choisissant de « profiler » un poste de CPE au lycée Champollion avec une lettre de mission concernant les CPGE (disponibilités pendant les concours, des élèves particuliers, une appétence pour les tâches administratives...), alors que les CPE sont précisément recrutés et formés pour répondre à la diversité de ces besoins éducatifs. Le rectorat a choisi de passer en force, malgré les votes unanimes contre lors de deux CTA.

Évidemment pour prétendre à ce poste, il faut non seulement accepter ce cadre de travail redéfini, mais surtout avoir l'heur de plaire au chef d'établissement dont l'avis est essentiel dans le recrutement. Outre un blocage inacceptable du mouvement, cette offensive est à ranger au rayon des résistances à la mise en œuvre de la circulaire de 2015. Il s'agit de lancer un ballon d'essais en matière de recrutement de personnel par les chefs d'établissement. Cette logique est celle de la généralisation des lettres de missions locales, opposées aux statuts protecteurs et aux missions réglementaires définies. Elle porte en germe une balkanisation destructrice du métier que nous ne pouvons accepter. Pour le SNES-FSU, la circulaire de missions n'est pas un catalogue où chacun ferait son marché, mais un document de référence pour tous qui affirme le sens de l'activité éducative et les responsabilités propres et partagées.

## Et l'organisation du travail, on en parle ?

La « boule au ventre » en entrant dans votre établissement ? Du mal à s'endormir après une journée en cours ? Un réveil systématique à 4h du mat avec impossibilité de se rendormir ? Un arrêt de travail parce que vous « n'en pouvez plus » ? Chacun d'entre nous a pu éprouver cela à un moment ou un autre.

Pour autant, ce n'est pas « normal » et nous n'avons pas à « faire avec ». Ces quelques situations sont des atteintes à la santé dans le cadre de notre travail et cela porte un nom : risques psycho-sociaux (RPS). Notre employeur porte une obligation d'amélioration de nos conditions de travail, puisque celles-ci ne peuvent porter atteinte à notre santé.

La pression syndicale a permis de mettre au cœur des discussions avec l'administration la question de la souffrance au travail. Le ministère et les rectorats ont dû accepter de considérer que les conditions d'emploi peuvent constituer un risque pour la santé mentale, physique et sociale.



Le Rectorat de Grenoble a engagé une expérimentation sur ces questions depuis 2016. Le « protocole expérimental RPS » était une démarche initiée par le Ministère de l'Éducation Nationale, accompagnée par l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail<sup>1</sup>. Cette expérimentation est arrivée à son terme en novembre 2018 mais le bilan qui a été présenté lors du CHSCTA du 11 Avril 2019 permet d'ouvrir des perspectives pertinentes pour agir au plus près des personnels.

Lors de cette expérimentation, l'ANACT a apporté un outil d'analyse, une méthodologie constituant une mesure de prévention des RPS et non une remédiation d'une situation de crise installée. Cette « méthode » postule que lorsque une situation problème porte atteinte à la santé d'un individu, elle porte aussi atteinte au bon fonctionnement de « l'entreprise » (dans l'éducation nationale, à l'établissement, l'EPL, l'administration...etc..) Par ailleurs, toujours selon l'ANACT, la solution ne se trouve pas dans la recherche de la cause du problème. En particulier, pour améliorer le « résultat » du travail, l'idée est qu'il serait vain de chercher qui a raison, qui a tort mais qu'il faut modifier les conditions et l'organisation du travail. Une formation à cette méthode d'analyse est indispensable, ainsi qu'une pratique régulière pour passer de la situation problème à des prescriptions opérationnelles.

Les membres du « groupe projet académique », instance « ouvrière » de l'expérimentation, ont utilisé pendant un an et demi la méthodologie de l'ANACT pour recueillir et analyser des données venant de nombreux établissements, administrations, écoles... de l'académie.

Le process adopté lors de l'expérimentation, dans laquelle la FSU, par les CHSCT a été impliquée, est en voie d'être pérennisé : le principe d'agir sur les situations de travail avant qu'elles ne génèrent une souffrance au travail est donc reconnu, et à nos yeux, cela va dans le bon sens.

### Un fort déploiement en terme de formation des personnels aux problématiques RPS est d'ores et déjà acté.

En effet, toutes ces mesures vont dans le sens du « travail sur le travail » que nous menons syndicalement avec des psychologues du travail au fil de stages Snes et FSU organisés chaque année dans l'académie depuis 2013, et de tout un travail mené au plan national depuis des décennies avec des chercheurs par le groupe métier. Cela constitue aussi un outil de déconstruction des pratiques managériales les plus outrées.

Pour autant, c'est bien sûr aussi en nous mobilisant pour les postes, les moyens dans l'éducation nationale et la revalorisation de nos salaires que pourra se concrétiser l'amélioration de nos conditions de travail et la reconnaissance de nos professions.

Anne Dortel

1. L'ANACT est une agence gouvernementale paritaire constituée de représentants des personnels et des employeurs.

## Loi Blanquer : éco

*Lancé sans aucune concertation, passant en procédure accélérée, le projet de loi prend des dispositions. La création des Établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux, voulue sans discussion avec la communauté éducative, est emblématique d'un autoritarisme éducatif bien éloigné de la République.*

**INTERPELLONS LES ÉLUS** pour qu'ils s'opposent à la loi « pour une école de la confiance » : <http://www.lesindesherbes.com>

**MOBILISONS-NOUS** pour obtenir le rejet de cette loi et contre ce projet pour l'École : nuits des enseignants

### L'article 1 et le droit de se taire

Amendement Ciotti à l'article 1

« Art. L. 111 1 2. – La présence de l'emblème national de la République française, le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge, du drapeau européen ainsi que des paroles du refrain de l'hymne national est obligatoire dans chacune des salles de classe des établissements du premier et du second degrés, publics ou privés sous contrat. »

Alors que le projet de loi musèle les personnels de terrains avec l'article 1, finance l'enseignement privé avec la scolarisation obligatoire à partir de trois ans, fait des cadeaux aux plus favorisés avec les établissements internationaux, organise la gestion de la pénurie avec les établissements des savoirs fondamentaux pour les territoires deshérités, alors que le ministre met à sa botte l'évaluation de ce qu'il met en place, il faudrait faire vivre les valeurs de la République en installant les drapeaux français et européens et des extraits de la Marseillaise dans les classes ?

### Article 5 : le renforcement de l'école inclusive ?

Les PIAL (Pôles inclusifs d'accompagnement localisé) entrent dans la loi alors qu'ils sont en expérimentation depuis septembre 2018 et n'ont pas été évalués ; les parents pourront bénéficier d'une rencontre avec le/les professeur/s et l'AESH qui prend en charge leur enfant ; les contrats des AESH passent à 3 ans renouvelables une fois ; le bâti scolaire doit respecter des normes d'accessibilité ; de la formation est prévue pour les personnels.

Cet article constitue une maigre avancée au regard des difficultés de terrain et des mesures énergiques qu'il faudrait prendre pour valoriser le métier d'AESH. L'inclusion est une fois de plus gérée par l'entrée budgétaire (les PIAL).

PROJET DE LOI  
**#ÉCOLE DE LA CONFIANCE**

OPÉRATION  
**DÉSINTOX**

ARTICLE 10, 12, 13

**DÉFORMATION  
PROFESSIONNELLE**

**ADOPTÉ**

**1** Des directeurs d'INSPE nommés par le ministre

**2** Un référentiel de formation vide et défini ultérieurement par le ministre

**3** Des AED remplaçant les professeurs pour quelques centaines d'euros

snes  
fsu

# ole de la Défiance

positions importantes, certaines inquiétantes, qui auraient mérité débat et non passage en force. ue par le ministre, retirée du projet de loi pour passer via amendement sans étude d'impact ni igné de toute confiance.

[//www.snepfsu.net/loiconfiance/index.php](http://www.snepfsu.net/loiconfiance/index.php)

tablissements, journées école/collège/lycée morts, débats publics, rassemblements, grèves...

PROJET DE LOI  
#ÉCOLE DE LA  
CONFIANCE

OPÉRATION  
DESINTOX

ARTICLE 6  
**PREMIER DE CORDÉE,  
PREMIER SERVI !**

**ADOPTÉ**

- 1 Des établissements pour élèves bilingues réservés à l'élite
- 2 Une partie du financement assurée par des fonds privés
- 3 Un système complètement dérogatoire

snés  
fsu

## Article 6 : EPLEI

Ces établissements publics locaux d'enseignement international ont vocation à scolariser des élèves bilingues de la maternelle au lycée. Ils seront financés en partie par des fonds privés, pourront déroger à l'organisation pédagogique habituelle. Établissements élitistes au fonctionnement proche de l'enseignement privé, ils constituent un cadeau de l'État aux plus aisés. Ces établissements sont un signal supplémentaire du mépris du gouvernement pour la scolarité des enfants issus des milieux populaires.

## Article 6 quater : les établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux

Aux antipodes des EPLEI, et introduit par le groupe LREM à la demande du ministre, cet amendement reprend une recommandation d'une mission parlementaire d'août 2018 sur les directions des écoles : permettre le regroupement d'écoles avec un collège au sein d'un même établissement, à l'initiative des collectivités territoriales de rattachement. Selon l'exposé de l'amendement, « ces structures permettront de faciliter le parcours et le suivi individuel des élèves de la petite section à la Troisième. Elles permettront aussi à de très petites écoles [...] d'atteindre une taille critique rendant possibles certains projets pédagogiques, ainsi que des collaborations entre enseignants de cycles différents ». Si les difficultés des écoles rurales servent de prétexte et que le texte insiste sur une spécificité de chacun des degrés, il s'agit bien d'institutionnaliser une « école du socle » pour les territoires défavorisés, avec un conseil d'administration et un conseil pédagogique communs. Pour les députés de la majorité, la mutualisation de personnels administratifs facilitera « les échanges, les innovations et les expérimentations » au niveau pédagogique. Un directeur adjoint au principal du collège remplacera le directeur d'école pour assurer la coordination entre premier et second degré, ainsi que le suivi pédagogique des élèves et l'animation du conseil des maîtres.

Alors qu'aucune expérimentation d'école du socle n'a fait l'objet d'une évaluation, il s'agit de faciliter les services partagés primaire-collège, les regroupements de niveaux, la bivalence... Vieilles lunes qui continuent d'être vendues comme des innovations en éducation prioritaire et dans les collèges isolés. Il s'agit d'une modification profonde du système scolaire et d'une mise en cause du statut des enseignants qui ont pour objectif de construire, sur fond d'économies budgétaires, une école inégalitaire dont les élèves des espaces isolés et des milieux populaires feront les frais.

ÉCOLE DE LA CONFIANCE

COLLÈGE DU TRI SOCIAL

## Le pieu finira par tomber, si nous sommes déterminés

La politique de Blanquer apparaît clairement pour ce qu'elle est : un choix d'austérité qui dégrade le Service Public avant d'en dépecer les parties les plus rentables pour les offrir au Privé. Quand les usagers n'en pourront plus de remplacements non assurés, d'une orientation réduite à peau de chagrin, d'une offre de formations rabougrie et inégale sur le territoire, les portes des établissements privés s'ouvriront largement pour les déçus du Public. D'ailleurs la loi Blanquer prévoit effectivement de «rationnaliser» le nombre des écoles rurales et de faire financer les maternelles privées par les municipalités. Les autres dispositifs (Parcours Sup, les réformes des différents lycées) participent pleinement de la même volonté libérale .

Cependant, si le Ministre a pu berner l'opinion pendant un temps, c'en est fini. Notre dénonciation de la rentrée Blanquer-Kärcher et notre médiatisation de l'escroquerie que représente la réforme des lycées et du Bac ont permis d'ébranler les certitudes des parents d'élèves et les a-priori de la presse. Nous devons donc continuer nos opérations vérité et dénoncer ce ventilateur de bobards qu'est le Ministre.

Cette politique éducative s'inscrit pleinement dans le modèle de ce que sera la Fonction Publique voulue par Macron et les vautours du privé qui siégeaient dans la Commission CAP 2022 et qui ont tracé l'ébauche d'une Fonction Publique rétrograde et archaïque. Ce que le Ministre Dussopt défend aujourd'hui n'a rien de moderne. C'est le retour aux Services Publics d'avant 1946, avec ses agents aux ordres, sans garanties statutaires et sans liberté d'opinion.

Non, il n'est pas moderne de supprimer 120 000 postes quand les besoins sont énormes, quand la fracture sociale s'élargit !

Non, il n'est pas moderne de recruter des contractuels, mal formés, mal payés, mal considérés !

Non, il n'est pas moderne de geler encore les salaires et les pensions, de développer le salaire au mérite dont l'arbitraire pénalisera encore plus les femmes !

Non, il n'est pas moderne de supprimer le paritarisme qui vient compenser le pouvoir extraordinaire de notre employeur !

Nous avons donc toutes les raisons d'unir nos forces et de nous mobiliser massivement :

**Faisons du Premier mai 2019 un premier rendez-vous d'action pour dire notre refus des réformes Blanquer, du projet de transformation de la Fonction Publique et de la future loi sur les retraites !**

**Faisons de la grève et des manifestations du jeudi 9 mai une vague contre la politique Blanquer-Dussopt-Macron et mettons en débat la reconduction de l'action !**

**Faisons de la manifestation nationale Éducation du samedi 18 mai une déferlante contre la casse du service Public d'éducation !**

Comme le chante Lluís Llach, dans *L'estaca* :

*Si estirem tots, ella caurà  
I molt de temps no pot durar :  
Segur que tomba, tomba, tomba !  
Ben corcada deu ser ja.  
Si tu l'estires fort per aquí  
I jo l'estiro fort per allà,  
Segur que tomba, tomba, tomba  
I ens podrem alliberar*

*Si nous tirons tous, le pieu tombera  
Ça ne peut durer plus longtemps  
C'est sûr qu'il tombe, tombe, tombe  
Il doit être bien pourri déjà  
Si tu tires fort de ce côté  
Et si je tire fort de mon côté  
C'est sûr qu'il tombe, tombe, tombe  
Et nous pourrons nous libérer*

## Transformer la colère en victoires !

Elle est bien là, la colère. En nous. Chez nos collègues, les élèves, les parents. Dans le reste de la fonction publique, largement dans la population salariée, précarisée, retraitée ou au chômage.

Elle est là, souvent teintée de désillusion, parfois proche du désespoir, parfois mal dirigée, contre les parents, nos collègues ou les élèves, s'interrogeant avec acharnement sur les moyens de changer le rapport de force.

Elle est particulièrement sensible depuis plusieurs mois, et le monde enseignant frissonne d'initiatives multiples, issues de nos syndicats ou non, souvent minoritaires, dispersées : stylos rouges, blocages, collèges morts, refus des DHG de plus généralisés, nuits des lycées, AG de lutte, tentatives de reconduction des grèves (notamment en région parisienne, voir <https://www.questionsdeclasses.org/Mouvement-contre-les-lois-Blanquer-Maj-7-04> ).

### Un pouvoir illégitime autant qu'autoritaire

Blanquer a beau parler « confiance », Macron « grand débat », leur légitimité à gouverner est aujourd'hui très faible. Le mouvement des gilets jaunes se poursuit, le front syndical s'opposant à ce gouvernement ultra-libéral et policier s'élargit. Et pourtant, ces élu/es mal élu/es continuent à faire avancer leur programme d'un État néolibéral, autoritaire, policier et raciste.

Mettre fin à cette dérive mortifère devient de plus en plus urgent, et pourtant nous peinons à construire ce qui seul peut offrir le rapport de force indispensable : une grève continue, interpro, radicale et décidée. Les raisons en sont connues : difficultés à sacrifier les salaires pour des enseignant/es dont le niveau de vie s'affaiblit, poids des défaites (partielles) des années passées, lenteur des directions syndicales nationales à saisir l'importance des enjeux et à accepter les risques d'une confrontation radicale.

### Soutenir ces mille initiatives, construire la grève

Soutenir les mille et une initiatives issues de nos collègues et syndicats est donc un passage indispensable. Mais devant l'urgence et le désastre annoncés par les réformes en cours dans l'EN et dans la FP en général, le SNES et la FSU ne doivent plus hésiter à jeter toutes leurs forces dans la bataille, et jouer toutes les cartes possibles pour stopper la casse. La grève reconductible n'est plus à « envisager », mais à mettre en place le plus rapidement possible. Le débat a déjà eu lieu, et il dépasse les querelles de tendances. Lors du congrès d'étude des 10 et 11 avril dernier à Grenoble, la majorité des voix s'est exprimées pour. Mais la grève reconductible ne fera reculer le rouleau compresseur néolibéral qu'en étant accompagnée de démonstrations de forces, visibles médiatiquement et bloquant l'institution (occupations de DSDEN et rectorats, d'établissements), et de prises de décisions directement avec les populations et les autres secteurs en lutte (réunions publiques, AG).

### Revendiquer un projet émancipateur

Outre une détermination que nous devons afficher plus forte que jamais et en agissant en conséquence, nous devons aussi revendiquer une alternative et promouvoir un projet éducatif émancipateur, et nous avons besoin pour cela d'un matériel syndical qui n'existe pas actuellement.

Ne laissons pas l'ambition de transformer la société au pouvoir néolibéral-autoritaire en place. Actuellement c'est ce gouvernement qui est en train de transformer la société, pas nous ! Revendiquons un autre projet. Enseignant/es quel est votre métier? Émanciper!

### **Mutations intra : ne pas rater une date !**

***Pensez à nous envoyer le double  
de votre dossier et la fiche  
syndicale avant le 30 avril !***

**Du 30 avril au 6 mai midi**

**1<sup>ère</sup> phase d'affichage des  
vœux et barèmes.**

Possibilité de demander des corrections au rectorat, par fax, mél et par écrit et/ou de fournir des pièces complémentaires à votre dossier.

**7 mai**

Date limite de transmission des pièces complémentaires annoncées par les intéressés ou réclamées par le rectorat.

**24 mai au 28 mai**

2<sup>nd</sup>e phase d'affichage des vœux et barèmes définitifs, validés par le groupe de travail.

**17 juin au 21 juin**

Réunions des FPMA et des CAPA par discipline.

**Dès les résultats**

Saisie des préférences pour le rattachement administratif des TZR affectés en extension.

**2 et 3 juillet**

Réunions des CAPA et FPMA pour les rattachements administratifs des TZR.

### **Section académique du SNES-FSU**

**16 av. du 8 Mai 1945  
BP 137 - 38403**

**Saint Martin d'Hères Cedex**

**mél : s3gre@nes.edu**

**Tél. : 04.76.62.83.30**

**Fax : 04.76.62.29.64**

**Site internet académique :  
www.grenoble.snes.edu**

## **Casse de la Fonction publique Déclaration des commissaires paritaires**

Le projet de loi modifiant le Statut général de la Fonction publique a été dévoilé courant février.

Les modifications prévues ne constituent ni plus ni moins qu'un projet de destruction du Statut général et des services publics.

Pour y parvenir, il est nécessaire de casser les droits des personnels : ce projet, d'une brutalité sociale inouïe, remet en cause les droits de cinq millions de salariés, fonctionnaires d'État, territoriaux ou de la Fonction publique hospitalière. Ces droits, acquis à la Libération et garantis par les grands équilibres du Statut général de 1946, réaffirmés et actualisés par les lois de 1983 et 1984 en ce qu'elles nous concernent, puis confirmés en 2010 sous la présidence de Nicolas Sarkozy seraient, si le projet était maintenu, quasiment abolis et avec eux la conception du fonctionnaire-citoyen, acteur du service public.

Pour résumer, tous les éléments qui apportent des garanties aux personnels, et donc aux usagers du service public, contre l'arbitraire, l'opacité ou la corruption en matière administrative sont attaqués : commissions paritaires vidées de leur substance, recours accru au contrat contre le statut, fusion d'instances en matière de santé, d'hygiène et de sécurité au travail...

Fondées à la Libération (Statut général de 1946), les CAP sont des instances de consultation préalable permettant de lutter contre l'opacité, l'arbitraire des décisions et leur corollaire que sont les passe-droits. Les représentants des personnels qui y siègent sont élus au suffrage universel direct de la profession : leur rôle de vérification de l'équité, la garantie de transparence qui en découle dans les opérations de gestion, principalement de mutation, de promotion et d'avancement, est connu et reconnu.

Dès le 1er janvier 2020, les CAP ne seraient plus consultées ni sur les mutations, ni sur les promotions ni sur les avancements. En clair, cela signifie que l'administration opérerait seule en ces matières, sans aucun contrôle collectif, laissant chaque fonctionnaire isolé face à sa hiérarchie et sans aucune garantie du respect de règles équitables et transparentes. Ainsi, sera rendue impossible la légitimation de toute décision, donc la remise en cause de toute mesure contestable.

En matière de santé, hygiène et sécurité au travail, les comités hygiène-sécurité-conditions de travail (CHS-CT) seraient fusionnés avec les comités techniques (CT). La perte d'indépendance des CHS-CT restreindrait et entraverait le contrôle exercé par les représentants des personnels sur les obligations des employeurs publics en matière de santé et de sécurité au travail.

**La FSU appelle les enseignants à se mobiliser contre ce projet de loi et à interpeller leurs parlementaires : <http://www.snefsu.net/loiconfiance/index.php>**

## **Mutations intra : nouveau barème**

Suite aux multiples jugements et rappels à l'ordre du Conseil d'État, le ministère, suivi par le rectorat, a revu le barème des mouvements inter et intra.

Au niveau académique, le rectorat s'est aligné sur le barème de l'inter, conduisant à une augmentation des points pour l'ancienneté de poste. La bonification exceptionnelle concernant des situations sociales graves et la bonification DRH ont été ramenées à moins de 100 points, pour être inférieures à la bonification RQTH inscrite dans la loi.

Effet collatéral, le rectorat de Grenoble a choisi de supprimer la bonification au bout de 8 ans en REP et en REP+ et a diminué relativement la bonification TZR.

**Le point positif, suite aux interventions répétées de la FSU, est la fin de la perte du poste pour les collègues en congé parental depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.**

Lors du CTA, la nouvelle circulaire a été refusée par la majorité des élu·e·s, dont la FSU.

## Contestation des évaluations des rendez-vous de carrière : le rectorat doit clarifier les règles

En amont de cette CAPA, nous aurions pu noter un faible nombre d'appels : 11 appels sur tous les rendez-vous ! Mais trois dossiers que des collègues syndiqué-e-s nous avaient adressés manquaient sur la liste, dossiers qui ont été intégrés et examinés lors de la CAPA. Sans compter les collègues qui n'ont pas donné suite après les recours gracieux...

Les commissaires paritaires du SNES-FSU ont pointé ce manque d'information (voir l'article sur les modalités d'appel particulièrement complexes qui nécessitent de faire deux appels et de ne pas rater une date). Le rectorat a reconnu à demi-mot le manque d'informations et de clarté pour les collègues. Nous avons alors reproché au rectorat cette situation. De trop nombreux collègues pensaient ne devoir faire qu'un seul recours et n'ont au final effectué qu'un recours gracieux auprès de la rectrice, sans ensuite saisir la CAPA. Le rectorat, en faisant le choix de ne pas répondre aux collègues (une absence de réponse vaut refus), n'a pas rappelé aux collègues la nécessité de faire un second appel pour saisir la CAPA.

Le DRH a reconnu la nécessité de revoir les modalités de communication, mais pour l'année prochaine.

Sur les études dossiers, les IPR ont fait la clarté sur les attendus et les « coefficients » donnés aux items, s'engageant à communiquer les attendus, suite à nos demandes.

Au final, nos interventions ont permis la réévaluation de 10 dossiers sur 14.

### Ce qu'en pense le SNES-FSU

Les « rendez-vous de carrière » apparaissent d'ores et déjà mal positionnés au sein de la classe normale, au regard du nouveau déroulement de la carrière ou au regard de certaines situations (congés maternité, congés parentaux, congés formation...). De plus, le faible écart entre deux « rendez-vous » de carrière risque d'induire un impact sur les pratiques professionnelles à des périodes précises de la carrière, à l'occasion du déroulement de cette dernière. Le calendrier des « rendez-vous » doit donc être repensé.

De même, les grilles d'évaluation restent insatisfaisantes : certains critères sont trop éloignés du cœur de nos métiers. En lien avec le déroulement de la carrière, le SNES-FSU agit pour qu'un barèmage, outil d'objectivation des situations, permette transparence et contrôle lors des CAP de contestation et d'avancement d'échelon ou de grade.

L'entretien avec le chef d'établissement, de par la position hiérarchique, peut susciter un malaise chez les collègues surtout lorsqu'il offre l'occasion d'une ingérence dans les pratiques et choix pédagogiques, ce à quoi le SNES-FSU s'oppose : ce combat se poursuit.

Le SNES demande que les collègues puissent être accompagnés, s'ils le souhaitent, par un représentant de leur choix lors du ou des entretiens du « rendez-vous » de carrière.

Enfin, ce système porte en son sein des dangers : parcellisation de l'activité professionnelle, risque d'ingérence managériale ou pédagogique par les chefs d'établissement dans le cœur de nos métiers...

**L'action collective est donc nécessaire, particulièrement pour réaliser la déconnexion totale entre évaluation et avancement.**

## Congé formation et Compte personnel de formation

Les élu-e-s FSU ont vérifié les dossiers et contrôlé les modalités d'attribution afin que les équilibres par corps soient respectés.

Suite à nos interventions sur les modalités d'attribution, le DRH s'est engagé à réunir un groupe de travail pour une nouvelle circulaire. Pour la FSU, deux points doivent être revus :

- le système des groupes d'âges ne permet pas à des collègues d'espérer un congé, particulièrement aux collègues entrés tardivement dans leur corps ;
- les demandes successives doivent être revalorisées.

Lors du CTA sur les volumes de congés, la FSU a rappelé la nécessité d'augmenter le nombre de congés.

### Compte personnel de formation - CPF

Ce nouveau dispositif permet un financement d'une formation hors du temps scolaire et reste très restrictif. Les demandes sont à déposer auprès de la FTLV.

## Accès au corps des agrégés par liste d'aptitude

Faute d'une réelle revalorisation des carrières (seulement 2 % du corps à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle) et du gel du point d'indice, cette CAPA est un moment attendu de l'année par un grand nombre de collègues, l'accès au corps des agrégés étant le seul débouché de carrière restant.

**Le SNES demande que le recrutement des enseignants du second degré soit dorénavant opéré dans un corps prenant comme référence celui des agrégés.**

Parallèlement, pour qu'un plus grand nombre de collègues puisse accéder au corps des agrégés par liste d'aptitude, nous demandons que le ratio permettant de calculer le nombre de promotions soit porté à 1/5 des titularisations contre 1/7 actuellement.

La liste que le rectorat présente cette année reconduit les inscrits des années précédentes. Cependant dans plusieurs disciplines, des collègues qui pourraient remonter en rang utile, du fait de la promotion des collègues les précédant, se voient finalement maintenus en rang inférieur par l'inscription de nouveaux candidats en rang 1.

Nous avons demandé à ce qu'une réflexion soit engagée sur d'autres modalités d'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude, réflexion rendue d'autant plus nécessaire par la réforme de l'évaluation des personnels et la disparition de la double notation. Des nominations transparentes et équilibrées peuvent être obtenues par la prise en compte d'un certain nombre d'éléments objectifs : qualification, carrière, admissibilité... des critères clairs qui pourraient constituer le squelette d'un barème, comme il en a déjà existé par le passé, qui permettraient un traitement des dossiers plus équitable.

Suite à nos nombreuses interventions pour attirer l'attention de l'administration sur des dossiers de collègues pour les années futures, l'administration a accepté l'inscription de 2 collègues que nous avons proposée mais elle n'a cependant pas voulu revenir sur les changements d'ordre qu'elle a faits dans 2 disciplines.

*Les commissaires paritaires agrégés*

## « Bientôt à la retraite, mais quelle retraite ? »

La réforme du système de retraites est l'une des grandes promesses du candidat Emmanuel Macron. Le projet avance sous la conduite de Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire à la réforme des retraites, même s'il reste de nombreuses inconnues. Le départ à la retraite doit s'anticiper mais c'est plus compliqué pour les futur(e)s retraité(e)s dans le contexte actuel.

Votre fin de carrière approche. Vous partez à la retraite dans les années qui viennent et vous avez beaucoup d'interrogations : quand prendre ma retraite ? Avec quelle pension ? Selon quel système ? Modalités actuelles ? Futures (si la « réforme » passe) ? Quelle transition entre les deux systèmes ? À la retraite, comment continuer à agir et à me défendre ?

**Le SNES-FSU essaiera de répondre à vos préoccupations lors du stage « Bientôt à la retraite, mais quelle retraite ? » le jeudi 13 juin de 9h à 17h Bourse du travail de Grenoble.**

### **Le matin :**

Les retraites actuelles (comment ça fonctionne, quel bilan des réformes successives ?)

Le projet de système universel par points (ce qu'on en sait, les conséquences sur les pensions, en particulier des fonctionnaires, le calendrier etc.)

### **L'après-midi :**

Le syndicalisme des retraités (Retraité(e)s - Syndiqué(e) - Pourquoi ? Comment ? Les revendications du SNES et de la FSU sur les retraites et les retraités ?)

Des modalités pratiques en ateliers selon les questions des stagiaires (cas des polypensionnés ; situations individuelles et accompagnement par le SNES etc.)

**Des intervenants nationaux animeront cette journée qui répond aux enjeux d'une actualité urgente sur quelle retraite aujourd'hui et demain.**

***Vous vous sentez concerné(e) comme futur(e) retraité(e), collectivement et individuellement, déposez votre autorisation d'absence avant le lundi 13 mai dernier délai... Toutes les infos sur [grenoble.snes.edu](http://grenoble.snes.edu)***

# Cacophonie autour de l'âge de départ à la retraite, mais vraie entourloupe

La ministre des solidarités et de la santé, Agnès Buzyn, se dit, le 17 mars sur RTL, « pas hostile » à un report de l'âge de départ à la retraite. Le Haut-Commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, invité à la matinale de France Inter le 21 mars jure ses grands dieux que l'âge où l'on pourrait faire valoir ses droits à la retraite resterait fixé à 62 ans, selon la promesse de campagne de Macron. Il menace même publiquement de quitter son poste si la « confiance » était rompue. Quelques jours plus tard, le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, et son collègue chargé de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, reviennent à la charge sur cette question. Ils insistent sur la nécessité de « travailler plus longtemps » et du « débat qui doit rester ouvert », même sur l'âge légal de départ à 62 ans. Ce point de vue est d'ailleurs partagé par le Premier ministre qui s'est déjà exprimé dans ce sens.

Après presque un mois de cacophonie à tous les étages du pouvoir, l'Élysée clôt la polémique. « La feuille de route de Jean-Paul Delevoye reste valide », tranche un proche conseiller du président de la République. Édouard Philippe confirme lui aussi aux députés LREM que « personne [n'avait] remis en cause » cette feuille de route.

Où sont les enjeux de cette remise au pas ? La réponse est dans la mission qui a été confiée à Delevoye : **mener à bien une réforme systémique du régime des retraites, pour aboutir à un système universel à points**. Et ne pas se contenter de toucher, comme l'ont fait les gouvernements précédents, à quelques paramètres, dont celui de l'âge légal, actuellement fixé à 62 ans.

**Et toute l'entourloupe est là, énorme. Le futur système à points exigera de travailler beaucoup plus tard que 62 ans.** Le faible nombre de points, lorsqu'on aura eu une carrière heurtée (temps partiel et maternité pour les femmes, chômage...) et/ou avec de faibles salaires, pourrait être augmenté par des points supplémentaires en poursuivant son activité ... jusqu'à épuisement. Il s'ensuit que le principe de « la liberté pour chacun de choisir » le moment où il part en retraite, vanté à l'envi par le Haut-Commissaire, cache l'obligation pour beaucoup de salarié-e-s de travailler plus longtemps pour avoir une pension décente.

Delevoye, qui est très habile, le laisse entendre, sur un sujet soi-disant indépendant de la retraite, celui de la dépendance. A la question de savoir comment serait financée la prise en charge de la dépendance, sous-entendu des personnes âgées, il a répondu sur France Inter : il y a trois moyens. Premier moyen : augmenter la CSG ; mais comme le président de la République exclut toute augmentation des impôts, c'est peu probable. Deuxième moyen : un deuxième jour travaillé gratuitement comme le lundi de Pentecôte ; peu probable aussi. **Reste un troisième moyen : imposer le recul effectif du départ la retraite ... toujours sans modifier l'âge légal de 62 ans.**

Il fallait donc éteindre l'incendie allumé par des ministres pyromanes pour ne pas mettre en péril le projet de réforme que le Haut-Commissaire avance patiemment. Deux éléments viennent renforcer cette urgence à faire taire ces débats médiatiquement relayés.

Premier élément : selon un sondage Elabe pour « Les Echos », l'Institut Montaigne et Radio Classique, 79 % des Français ne veulent pas d'une augmentation de l'âge légal de départ à la retraite. « **La réforme que porte le haut-commissaire est « plutôt pas mal perçue** », avec deux tiers de Français favorables au système universel par points, souligne le sondeur, « **mais on est en train de la perturber avec la question de l'âge qui reste un vrai marqueur** ». Et d'ajouter : « Le rejet est très fort. Si la promesse des 62 ans n'était pas tenue, **cela rouvrirait un front social, une sorte de deuxième étage des gilets jaunes** ». Donc danger !!!

Deuxième élément : Delevoye a été soutenu par la CFDT. Son négociateur sur ce dossier, Frédéric Sève, a déclaré : « **dans le débat entre réforme systémique ou réforme paramétrique, on ne peut pas faire les deux en même temps, il faut trancher.** ». Et, Laurent Berger, de monter au créneau sur France Inter, le 8 avril : « S'il y a un report de l'âge légal, ce sera la fin de la concertation ». Le pouvoir ne peut pas se permettre de perdre, sur cette « réforme », le partenaire qu'est la CFDT.

Macron veut mener au bout cette « réforme » des retraites qu'il considère comme essentielle dans son quinquennat. Delevoye réussit jusqu'à présent plutôt bien dans sa mission « d'enfumage » auprès de l'opinion publique sur le fond et les conséquences du projet présidentiel, à savoir le report effectif du départ à la retraite et la baisse des pensions. Il nous revient syndicalement de décrypter inlassablement ce projet néfaste, d'en informer les collègues et de les appeler à l'action.



**BIG BLANQUER  
IS WATCHING YOU**

Lycée, Bac, « école de la confiance »,  
projet de réforme de la Fonction publique...

**Des régressions sans précédent !**

**Mécanique des réformes...**



**Lycée Blanquer = lycée inégalitaire**

Fin du bac national qui devient local, dégradation des conditions d'enseignement (diminution des dédoublements, emplois du temps impossibles...), choix d'orientation encore plus précoces et contraints dès la 2<sup>nd</sup>e, diminution de l'offre de formation en lycée...



**Loi Blanquer « école de la confiance » :  
en collège, comme en lycée, nos  
métiers menacés !**

Système scolaire à deux vitesses (EPLI « écoles internationales » pour public favorisé et EPSF « établissement des savoirs fondamentaux » nouvelle école du socle), liberté d'expression attaquée, mise en concurrence des personnels et des établissements, affaiblissement des CA et de la démocratie dans les EPLE...



**Fonction publique : demain c'est notre  
métier qui va changer !**

Fin du paritarisme : fin de la défense impartiale de vos droits dans les CAP examinant les carrières, mutations, promotions..., disparition programmée des CHSCT, suppression de postes, recours accru aux contrats, soumission à l'autorité hiérarchique...

**Tous dans l'action  
pour nos métiers et la Fonction publique  
Tous en grève le jeudi 9 mai 2019 !**



**SNES-FSU Grenoble**  
16 avenue du 8 Mai 1945 - BP137  
38403 SAINT MARTIN D'HERES - CEDEX  
Tél. : 04 76 62 83 30 Mél : s3gre@snes.edu

